



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

CARRELEUR

Niveau V

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	1/32

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	2/32

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Tableau des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type	7
Fiche emploi type	9
Fiche activité type	13
Fiche compétence professionnelle	17
Fiche des compétences transversales de l'emploi type	27
Glossaire technique	28
Glossaire du REAC	29

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	3/32

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	4/32

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le Titre professionnel de Carreleur a été créé par le ministère chargé du Travail dans les années 50.

En 2007, ce Titre était composé de trois activités principales et de deux activités de spécialisation.

Lors de sa révision en 2012, le Titre a été reconfiguré en 2 activités, plus cohérentes et plus conformes à la réalité de l'emploi.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

La réingénierie du Titre carreleur a d'une part permis de vérifier la cohérence des activités et des compétences décrites au regard des savoirs, savoirs faire et savoir être mis en œuvre sur les chantiers par les tenants de l'emploi. D'autre part, elle a également permis de vérifier si la pratique professionnelle de l'emploi de carreleur avait évolué tant sur le plan organisationnel, technique que réglementaire.

Cet emploi est présent pour 73 % des cas dans des entreprises de moins de 10 salariés, artisans et TPE. Ces typologies d'entreprises ont constitué le panel qui a servi à l'enquête menée, afin de vérifier si les évolutions de l'emploi étant prégnantes et pouvaient de fait venir modifier le référentiel d'emploi, d'activités et de compétences établi en 2012. Les résultats ont confirmé l'intérêt de conserver l'architecture du métier en deux activités mais de refondre certaines compétences.

Les retours d'enquêtes confirment que :

1. Le métier de carreleur est un métier qui a peu évolué, en matière d'activités menées et de compétences maîtrisées, depuis ces 5 dernières années.
2. L'activité de réalisation de chapes traditionnelles et de pose scellée stagnent et représentent environ 30 % du volume d'activité du carreleur, tous types d'entreprises confondus.
3. L'activité de pose collée évolue dans la rénovation et représente environ 50 % du volume d'activité du carreleur.
4. Lors des travaux de rénovation, le carreleur construit et prépare ses supports de pose. Ces compétences vont le plus souvent de pair et représentent environ 15% du volume d'activité du carreleur.
5. La pose des matériaux d'interposition est une compétence très peu mise en œuvre (environ 5 % du volume d'activité) du fait d'autres choix constructifs.

Au regard de ces éléments, il convient de :

- Maintenir l'activité pose scellée nécessitant une certaine maîtrise professionnelle de mise en œuvre car celle-ci reste l'activité la plus représentative du métier pour les professionnels.
- Refondre, dans l'activité de pose collée, les compétences de construction et de préparation de supports figurant dans le Titre actuel. Leur corrélation étroite justifie une logique de regroupement de ces compétences en une seule.
- Intégrer la compétence concernant la mise en œuvre de systèmes techniques dans chaque compétence où la mise en œuvre de ces systèmes est associée. La faible représentation sur les chantiers ne permet pas de la supprimer car elle est constitutive des évolutions techniques en lien avec le cadre réglementaire et environnemental.

Tableau des activités

Ancien TP CARRELEUR				Nouveau TP CARRELEUR		
Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques				Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques		
SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	5/32

Ancien TP CARRELEUR
Réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

Nouveau TP CARRELEUR
Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	6/32

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques	1	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques
		2	Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques
		3	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques
2	Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques	4	Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
		5	Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	7/32

FICHE EMPLOI TYPE

CARRELEUR

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

Préalablement à la pose de carreaux céramiques, le carreleur réalise la construction de supports neufs et la préparation de supports existants.

Il pose du carrelage :

- collé au mur
- collé au sol
- scellé au sol sur mortier de pose.

Indépendamment des diverses poses de carreaux céramiques, le carreleur réalise des chapes dont la finition restera apparente (sous-sol de maison individuelle) ou sera recouverte de peinture ou de revêtements souples (moquette, parquet) ou durs (carreaux céramiques).

Pour chaque type de pose et en fonction des contraintes techniques des chantiers, le carreleur peut être amené à poser des matériaux d'interposition.

Le carreleur travaille sur des chantiers de construction, neufs ou de rénovation, le plus souvent en locaux couverts mais il peut également intervenir en extérieur, lors de la réalisation de terrasse ou balcon.

Il travaille dans des entreprises de taille variable.

Le travail individuel ou en équipe est conditionné par la nature et l'importance du chantier. La pose scellée de carreaux céramiques, en raison de ses contraintes physiques et techniques, se réalise le plus souvent en équipe de deux ou trois ouvriers.

Le carreleur travaille souvent, lors de ces chantiers, en parallèle avec d'autres corps de métiers.

Il travaille parfois en hauteur et manipule souvent des charges.

Il peut être amené à exercer ses activités professionnelles :

- suivant des horaires modulables et variables dans le respect de la réglementation (contraintes liées par exemple à des chantiers de pose scellée),
- dans des conditions inhérentes au travail sur chantier (intempéries, poussière, bruit),
- parfois sur des sites éloignés, occasionnant des déplacements de moyenne durée.

Pour toutes ces raisons, le carreleur doit posséder une bonne condition physique (station debout prolongée, marche, déploiements d'efforts fréquents) et des qualités relationnelles.

Dans sa pratique, il tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- construction de pavillons individuels,
- réalisation de logements collectifs ou bureaux tertiaire,
- construction industrielle ou agricole.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Carreleur
Dalleur

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Pour la tenue de l'emploi :

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	9/32

- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Néant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	10/32

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques
Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques
2. Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)
Convention(s) : Bâtiment
Code(s) NSF :
233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

F1608 Pose de revêtements rigides

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	11/32

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux de pose collée de carreaux céramiques, à l'intérieur ou à l'extérieur de locaux neufs ou à rénover.

La production comprend, selon le type de chantier :

- la construction de supports neufs (muret, habillage, gaine technique),
- la réception des supports existants à carreler,
- la préparation préalable des supports neufs ou existants (enduisage, ragréage),
- la pose de matériaux d'interposition,
- la pose collée de carreaux céramiques au sol et au mur.

Cette activité s'effectue le plus souvent dans des locaux clos et couverts mais également à l'extérieur sur des terrasses ou des balcons par exemple.

Elle implique pour le professionnel une connaissance de différents produits et matériaux permettant la construction de supports à carreler mais également la maîtrise de divers procédés techniques associés à la pose collée.

Cette activité représente la part la plus importante du volume de travail du carreleur. En intérieur, elle est conditionnée à l'intervention, en amont, d'autres corps d'état.

Les contraintes d'exécution des travaux sont liées aux matériaux et aux techniques de mise en œuvre, au type de chantier (travaux neufs, rénovation, en intérieur, en extérieur) ainsi qu'aux organisations de l'entreprise et de l'équipe.

Ces travaux nécessitent des compétences en matière de lecture de plans et de relevés de dimensions, essentiellement pour l'implantation des départs de pose.

Les consignes sont généralement données verbalement mais des plans ou des croquis sont le plus souvent remis au professionnel. Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou compliquées, elles sont réalisées avec l'aide du responsable d'équipe.

Le calcul des approvisionnements pour le chantier ainsi que l'organisation de leur livraison sont généralement effectués par l'encadrement.

Le professionnel organise lui-même son activité pour la journée de travail à partir des objectifs de production qui lui sont donnés par son responsable. Les modes opératoires et les critères de recevabilité doivent être connus. Les consignes de sécurité et de relation avec l'environnement sont implicites. Les normes ainsi que les préconisations des fabricants, nécessaires à une bonne mise en œuvre des produits, doivent être connues et appliquées rigoureusement.

Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. Il opère suivant les instructions du chef d'équipe ou du responsable de chantier.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	13/32

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques

Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques

Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Mettre en œuvre des modes opératoires

Organiser, préparer une action

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	14/32

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des chapes et la pose scellée de carreaux céramiques à l'intérieur ou à l'extérieur de locaux neufs ou à rénover.

A ces travaux, il associe la pose de divers matériaux d'interposition.

La production comprend selon le type de chantier :

- la réception des supports,
- la pose des matériaux d'interposition,
- la réalisation de chapes traditionnelles,
- la réalisation de pose scellée de carreaux céramiques,
- les travaux de finition.

En évitant les délais de séchage des supports, la technique de pose de carreaux sur chape fraîche permet de diminuer la durée des chantiers. La maîtrise de cette activité est très recherchée par les entreprises. Sa réalisation est conditionnée à l'exécution préalable des travaux de maçonnerie, de plâtre et d'une partie de préparation des travaux de chauffage, d'électricité et d'installation sanitaire.

En raison de fortes contraintes liées à sa mise en œuvre et également en fonction de l'importance des chantiers, cette activité est généralement effectuée en équipe de deux ou trois ouvriers. Un responsable d'équipe organise les approvisionnements, donne préalablement les consignes générales sur le chantier et revient ponctuellement vérifier la qualité des prestations effectuées.

Les contraintes d'exécution des travaux sont liées aux matériaux et aux techniques de mise en œuvre, au type de chantier (travaux neufs, rénovation, en intérieur, en extérieur) ainsi qu'aux organisations de l'entreprise et de l'équipe.

Ces travaux nécessitent des compétences en matière de lecture de plans et de relevés de dimensions essentiellement pour l'implantation des départs de pose.

Les consignes sont généralement données verbalement mais des plans ou des croquis sont le plus souvent remis au professionnel. Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou compliquées, celles-ci sont réalisées avec l'aide du responsable d'équipe. Le calcul des approvisionnements pour le chantier ainsi que l'organisation de leur livraison sont généralement effectués par l'encadrement.

L'activité de la journée de travail est organisée en équipe à partir des objectifs de production qui sont donnés par le responsable. Les modes opératoires et les critères de recevabilité doivent être connus. Les normes ainsi que les préconisations des fabricants nécessaires à une bonne mise en œuvre des produits, doivent être connues et appliquées rigoureusement.

Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. Il opère suivant les instructions du chef d'équipe ou du responsable de chantier.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	15/32

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	16/32

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 1**

Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les sols ou les murs existants à carreler ou sur lesquels les supports seront construits
Préparer le produit adapté au matériau constituant le sol ou le mur pour le rendre conforme
Apprêter le sol ou le mur avec ce produit
Implanter et tracer l'emplacement du support selon les plans ou croquis reçus
Préparer le produit de collage adapté au matériau du support
Poser et assembler les matériaux composant le support
Réaliser les travaux de finition sur le support réalisé (bouchage, ratissage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, parfois en hauteur et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en œuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (séchage des supports).

Critères de performance

Les consignes données par le plan ou par le chef de chantier concernant la vérification des sols ou des murs existants et l'implantation du support sont respectées
Les qualités techniques du support construit ou du mur et du sol préparés (aplomb, niveau, planéité) respectent les seuils de recevabilité de la profession
Le choix du produit de collage est adapté au matériau du support
Le choix du produit de préparation est adapté au matériau constituant le sol ou le mur
La préparation et la mise en œuvre des produits pour les sols, les murs ou les supports respectent les prescriptions des fabricants
Le poste de travail ainsi que les supports, les sols et les murs sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux et produits utilisés pour construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue de réaliser une pose collée de carreaux

Diagnostiquer les différents supports de réception
Réaliser l'implantation et le traçage de l'emplacement du futur support à construire
Construire le support en respectant les normes de mise en œuvre
Diagnostiquer le support existant à préparer
Choisir, préparer le produit adapté pour réparer le support
Préparer le support à carreler en le rendant conforme à la réception de pose collée de carreaux céramiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	17/32

Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe

Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	18/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les supports horizontaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition et/ou poser des carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de coller les carreaux céramiques (matériaux pour l'acoustique/l'étanchéité).
Réaliser l'implantation des carreaux céramiques
Préparer, étaler le mortier colle
Poser les carreaux céramiques et les matériaux associés (baguettes, profilés)
Réaliser les travaux de finition (jointoiment, nettoyage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en œuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (préparation et séchage des supports).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (sens d'implantation des carreaux par exemple)
La compatibilité des supports horizontaux existants avec une pose collée de carreaux céramiques au sol est vérifiée
La préparation et la mise en œuvre des matériaux d'interposition et de collage respectent les prescriptions des fabricants
L'implantation des carreaux céramiques est pertinente
Les qualités techniques du sol carrelé (niveau, planéité) ainsi que des travaux de finition (pose des matériaux associés, jointoiment) respectent les seuils de recevabilité de la profession
Le poste de travail ainsi que les sols carrelés sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et de la réalisation de pose collée au sol de carreaux céramiques

Diagnostiquer les différents supports de réception
Poser les matériaux d'interposition au sol en respectant les normes de mise en œuvre
Réaliser l'implantation au sol des carreaux céramiques
Étaler et peigner au sol le produit de collage
Poser les profilés et/ou baguettes adaptés
Coller les carreaux au sol en respectant un ajustage précis, la régularité et l'alignement des joints
Tracer, réaliser et coller les coupes
Réaliser la coulée de joints

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	19/32

Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe

Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	20/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les supports verticaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition et/ou poser des carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de coller les carreaux céramiques (matériaux pour l'étanchéité)
Réaliser l'implantation des carreaux céramiques
Préparer, étaler le mortier colle ou l'adhésif
Poser les carreaux céramiques et les matériaux associés (baguettes, profilés)
Réaliser les travaux de finition (jointoiment, nettoyage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, parfois en hauteur et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en œuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (préparation et séchage des supports).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (implantation et dimension de la zone carrelée par exemple)
La compatibilité des supports verticaux existants avec une pose collée de carreaux céramiques au mur est vérifiée
La préparation et la mise en œuvre des matériaux d'interposition et de collage respectent les prescriptions des fabricants
L'implantation des carreaux est pertinente
Les qualités techniques du mur carrelé (niveau, planéité) ainsi que des travaux de finition (pose des matériaux associés, jointoiment) respectent les seuils de recevabilité de la profession
Le poste de travail ainsi que les murs carrelés sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et la réalisation de pose collée au mur de carreaux céramiques

Diagnostiquer les différents supports de réception
Poser les matériaux d'interposition au mur en respectant les normes de mise en œuvre
Réaliser l'implantation au mur des carreaux céramiques
Étaler et peigner au mur le produit de collage
Poser les profilés et/ou baguettes adaptés
Coller les carreaux au mur en respectant un ajustage précis, la régularité et l'alignement des joints
Tracer, réaliser et coller les coupes
Réaliser la coulée de joints

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	21/32

Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe

Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	22/32

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 4**

Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les supports horizontaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition
Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de réaliser des chapes (matériaux de désolidarisation/ d'isolation thermique/acoustique)
Préparer son mortier de chape
Dresser la chape
Réaliser les travaux de finition sur la chape (talochage, lissage, bouchardage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en œuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (importante surface de chape à réaliser d'une seule traite).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (emplacement et type de chape par exemple)
La compatibilité des supports horizontaux existants avec la pose des matériaux d'interposition est vérifiée
La préparation et la mise en œuvre des matériaux d'interposition respectent les prescriptions des fabricants
La préparation et la mise en œuvre de la chape respectent les règles de la profession
Les caractéristiques de la chape finie (niveau, planéité par exemple) et des joints et profilés (positionnement,) respectent les seuils de recevabilité de la profession

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages muraux de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et la réalisation de chapes talochées et lissées

Diagnostiquer les différents supports de réception
Poser les matériaux d'interposition au sol en respectant les normes de mise en œuvre
Poser les profilés et/ou baguettes adaptés
Préparer le mortier de chape en respectant les dosages prescrits
Dresser de la chape
Réaliser les travaux de finition sur la chape
Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe
Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	23/32

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	24/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 5

**Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux
céramiques**

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les supports horizontaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition
Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de réaliser la pose scellée (matériaux de désolidarisation/ d'isolation thermique/acoustique)
Préparer son mortier de pose
Dresser le mortier de pose
Réaliser l'implantation et définir le départ de pose
Poser les carreaux céramiques par scellement
Réalise les travaux de finition (jointoiement nettoyage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en œuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (importante surface de pose scellée à réaliser d'une seule traite).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (implantation du carrelage par exemple)
La compatibilité des supports horizontaux existants avec une pose scellée de carreaux céramiques est vérifiée
La préparation et la mise en œuvre des matériaux d'interposition respectent les prescriptions des fabricants
La préparation et la mise en œuvre du mortier de pose respectent les règles de la profession
L'implantation des carreaux est pertinente
Les carreaux céramiques sont scellés correctement (test d'arrachement)
Les caractéristiques de la zone carrelée (niveau, planéité par exemple) et des joints et profilés (positionnement par exemple) respectent les seuils de recevabilité de la profession
Le poste de travail ainsi que les sols carrelés sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages muraux de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et la réalisation de pose scellée de carreaux céramiques

Diagnostiquer les différents supports de réception
Poser les matériaux d'interposition au sol en respectant les normes de mise en œuvre
Préparer le mortier de pose en respectant les dosages prescrits

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	25/32

Dresser le mortier de pose
Réaliser l'implantation des carreaux céramiques
Poser par scellement dans la chape fraîche, les carreaux au sol en respectant un ajustage précis, la régularité et l'alignement des joints
Tracer, réaliser et poser les coupes
Réaliser la coulée de joints

Travailler en équipe
Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	26/32

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler en équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel travaille en équipe principalement lors de la réalisation des chapes et de la pose scellée de carreaux céramiques. Ce travail est le plus souvent physique, sur une longue plage horaire, et un travail de coordination de l'équipe permet d'atténuer la pénibilité de ces travaux.

Critères de performance

Les tâches réalisées en équipe sont parfaitement coordonnées
Les messages oraux transmis sont clairs et compréhensibles
Les ouvriers s'entraident et se répartissent les tâches
Les productions journalières individuelles et collectives sont conformes aux objectifs fixés

Mettre en œuvre des modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel applique des consignes, des modes opératoires et suit des recommandations prescrites par les fabricants lors de la fabrication des mortiers, des ragréages, des produits de finition, de réalisation de constructions, de pose de carreaux céramiques.

Critères de performance

La fabrication et la mise en œuvre des produits de réparation, de collage et d'assemblage de matériaux suivent les modes opératoires préconisés par les fabricants

Organiser, préparer une action

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel organise son travail et l'approvisionnement de son chantier en fonction des tâches qui lui sont demandées. Les options techniques retenues, les délais à respecter imposent au professionnel de gérer ses activités au quotidien.

Critères de performance

Les objectifs journaliers individuels sont atteints
L'organisation du poste de travail est rationnelle et ne crée pas de nuisances ou de perturbation dans le processus de travail
Le poste de travail respecte les consignes de sécurité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	27/32

Glossaire technique

Glossaire technique

Mortier de pose

Mélange sable/liant destiné à la réalisation de pose scellée de carreaux céramiques

Mortier de chape

Mélange sable /liant destiné à la réalisation de chape

Chape

Couche de mortier d'épaisseur limitée destinée à obtenir une bonne planéité et un niveau fini demandé et recevant généralement un revêtement

Pose scellée de carreaux céramiques

Pose au sol de carreaux céramiques directement « scellés » dans un mortier de pose frais dressé préalablement

Pose collée de carreaux céramiques

Pose au sol et au mur de carreaux céramiques par collage avec du mortier colle ou de l'adhésif

Matériaux d'interposition

Matériaux ou produits techniques posés, fixés, collés au sol ou au mur entre le support de réception et la chape, le mortier de pose ou les carreaux céramiques collés

Chape talochée

Chape dont la partie supérieure apparente a été surfacée à l'aide d'une taloche

Chape lissée

Chape dont la partie supérieure apparente a été lissée par adjonction de ciment pur à l'aide d'une lisseuse

Enduisage

Action de préparer, d'apprêter un support vertical avec un matériau fluide ou pâteux afin de le rendre compatible à la réception par collage de carreaux céramiques (utiliser un enduit)

Ragréage

Action de préparer, d'apprêter un support horizontal avec un matériau fluide ou pâteux afin de le rendre compatible à la réception par collage de carreaux céramiques (utiliser un produit de ragréage)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	28/32

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	29/32

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARR	REAC	TP-00044	08	27/09/2016	08/04/2016	30/32

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

